

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Développement et animation des territoires</b>	<b>265</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7,L 132-11,L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 5 et 6 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 et notamment son volet territorial,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes de des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2015 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du PETR Vallée du Loir et modifiée par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 26 février 2016 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pays du Perche Sarthois, et modifiée par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 18 novembre 2016 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pays de la Haute Sarthe,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvre , pour un montant d'aide régionale de 2 439 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de la région de Blain, pour un montant d'aide régionale de 1 018 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Châteaubriant Derval, pour un montant d'aide régionale de 3 794 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Pontchâteau Saint Gildas des Bois, pour un montant de dotation de 1 858 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir Sarthe, pour un montant de dotation de 1 846 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic Cœur Pays de Retz, pour un montant de dotation de

3 153 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, pour un montant de dotation de 3 060 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, pour un montant de dotation de 5 449 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, pour un montant de dotation de 1 552 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, pour un montant de dotation de 3 361 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée, pour un montant de dotation de 2 800 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon, pour un montant de dotation de 1 346 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays Vallée de la Sarthe, pour un montant de dotation de 906 000 € pour la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen, 1 386 000 € pour la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et 1 222 000 € pour la Communauté de communes Val de Sarthe,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne, pour un montant de dotation de 1 182 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération, pour un montant de dotation de 4 587 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron pour un montant de dotation de 700 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative

à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Nozay, pour un montant de dotation de 1 200 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, pour un montant de dotation de 1 062 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vie et Boulogne, pour un montant de dotation de 2 288 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique pour un montant de dotation de 1 013 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, pour un montant de dotation de 3 066 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Agglomération Saumur Val de Loire, pour un montant de dotation de 7 591 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu pour un montant de dotation de 1 313 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Nantes Metropole pour un montant de dotation de 17 000 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois, pour un montant de dotation de 2 486 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Chantonnay, pour un montant de dotation de 982 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018

relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Pouzauges pour un montant de dotation de 1 191 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de dotation de 2 040 000 € pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et de 1 603 000 € pour la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 445 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche Sarthois, pour un montant de dotation de 5 062 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne pour un montant de dotation de 1 706 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de dotation de 1 500 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, pour un montant de dotation de 1 383 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, pour un montant de dotation de 1 383 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir, pour un montant de dotation de 4 382 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Redon Bretagne Sud pour un montant de dotation de 1 458 000 €,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 60 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 1.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 177 911 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la Région de Blain (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 2.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté de communes la Région de Blain (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 811 100 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Châteaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Châteaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 140 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 482 771 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Pornic agglo (Loire-Atlantique - 44)

comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 5.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 27 645 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 6.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 6.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 482 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Sud Estuaire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 7.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Sud Estuaire (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 7.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 250 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la COMPA (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 8.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la COMPA (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 8.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 45 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Nozay (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 9.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Nozay (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 9.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 165 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 10.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 10.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 167 608 € pour l'action concernée du Contrat Territoires-

Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Grand-Lieu (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 11.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Grand-Lieu (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 11.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 190 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 12.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 140 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Redon aggro (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Redon aggro (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 237 644 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 14.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées Contrat de Développement Métropolitain de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 14.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 160 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 15.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 15.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 42 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 16.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 16.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 101 184 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 17.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 17.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 373 316 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 18.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 18.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 607 335 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 19.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 19.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 113 441 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 20.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 20.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 105 000 € pour l'action du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 21.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 21.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 130 986 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 22.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 22.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 67 190 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 23.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 23.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 383 500 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 24.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 24.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 406 343 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 25.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 25.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 268 542 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 26.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 26.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 150 949 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexes 27 et 28.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexes 27 et 28.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 145 563 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 29.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 29.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 111 908 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 30.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 30.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 80 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 31.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 31.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 70 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexes 32 et 33.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexes 32 et 33.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 20 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 34.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 34.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 52 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 35.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 35.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 659 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 36.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 36.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 50 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 37.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 37.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 1 580 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 38.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 38.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 450 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne Agglomération (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 39.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 39.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 496 857 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice des

tiers figurant en 1.1.3 - annexe 40.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 40.

**APPROUVE**

la modification du montant de la dotation régionale attribuée pour l'action « Aménagement de la zone d'activités des Ponts Neufs » à l'île d'Elle (arrêté n°2019\_01151), inscrite au Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, qui s'élève désormais à 482 570 €, pour un coût éligible révisé à hauteur de 642 000 € HT.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 54 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 41.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 41.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 90 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 42.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 42.

Dans le cadre de l'exécution des Nouveaux contrats régionaux (Ncr) :

**APPROUVE**

la prorogation jusqu'au 30 juin 2022 de l'arrêté d'attribution n°2013\_13121, afin de permettre l'achèvement de l'action n°5 « Réaménagement de la résidence EHPAD Les Pictons à Chaillé-les-Marais » du Nouveau contrat régional 2013-2017 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85).

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 35 288 € pour le financement de l'étude et/ou stratégie au bénéfice du tiers figurant en 1.5 - annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante avec le bénéficiaire mentionné en 1.5 - annexe 1 conformément au modèle de convention-type approuvé par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2013.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses

**APPROUVE**

les termes de la convention modificative à la convention n°2016\_06338 approuvée le 8 juillet 2016 et signée le 28 juillet 2016 avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) pour l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

**AUTORISE**

la Présidente à signer la présente convention figurant en 1.5 - annexe 2.

Dans le cadre du pacte régional pour la ruralité :

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 15 000 € pour les actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le pacte régional pour la ruralité.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 2 678 321 € pour les soixante-douze dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

**AUTORISE**

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.1 - annexe 1.

**APPROUVE**

la modification de l'objet de la subvention attribuée à la Commune de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Atlantique - 44) par arrêté n° 2018\_03806 "Aménagements relatifs aux liaisons douces des rues de Nantes et Châteaubriant".

**APPROUVE**

la modification du montant de la dépense éligible à hauteur de 282 914 € HT, au lieu de 394 124 € HT, pour les travaux d'aménagement relatifs aux liaisons douces des rues de Nantes et Châteaubriant.

**APPROUVE**

la modification du montant de la subvention attribuée à la Commune de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Atlantique - 44) par arrêté n° 2018\_03806 "Aménagements relatifs aux liaisons douces des rues de Nantes et Châteaubriant" à hauteur de 28 291 € au lieu de 39 412 €.

**ANNULE**

la subvention de 20 000 € accordée à la Commune de Loiré (Maine-et-Loire - 49) par arrêté n° 2016\_09654 lors de la Commission permanente du 18 novembre 2016.

**ANNULE**

la subvention de 7 216 € accordée à la Commune de Villaines-la-Gonais (Sarthe - 72) par arrêté n° 2019\_08877 lors de la Commission permanente du 12 juillet 2019.

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à compter du 30 mai 2016 pour la mise en paiement de la subvention de 11 000 € attribuée à la Commune de Saint-Baudelle par arrêté n° 2016\_08140.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 489 284 € pour soutenir quatorze projets d'investissements scolaires portés par des Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

**AUTORISE**

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

Dans le cadre du Soutien régional à des projets territoriaux solidaires :

**APPROUVE**

la prorogation de l'arrêté d'attribution n° 2015\_08689 jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la Revitalisation des Centres Bourgs :

**ATTRIBUE**

un montant de 15 000 € pour le financement de l'étude prospective territoriale de la Commune de Clisson (Loire-Atlantique - 44) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs, pour un montant subventionnable de 50 000,00 € HT figurant en 2.3 - annexe 1.

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 15 000 €.

**AUTORISE**

la rétroactivité, au 2 janvier 2019, des dépenses engagées par la Commune de Cossé le Vivien (Mayenne - 53) pour les travaux de revitalisation du centre-bourg portant sur l'îlot Grande Rue.

Dans le cadre du Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural (MACS) :

**ANNULE**

la subvention de 2 230 € attribuée à l'entreprise Bidault Select Rénovation sur les crédits Région du MACS du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Segréen (Maine et Loire - 49), suite à la fin du délai de validité de l'arrêté n°2017\_08742 et à la non réalisation des formations obligatoires.

**APPROUVE**

la modification de l'objet de l'arrêté n°2018\_10007 au bénéfice de l'entreprise Douc'eur pour « les travaux de modernisation, d'agencement et d'équipement du nouveau local d'activité » au titre du MACS du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Segréen (Maine et Loire - 49).

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 28 676 € au bénéfice de huit entreprises sur les crédits

Région du MACS du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée (Sarthe - 72), figurant en 3.1.2 - annexe 1.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 20 452 € au bénéfice de trois entreprises sur les crédits Région du MACS du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée (Sarthe - 72), figurant en 3.1.2 - annexe 2.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 21 779 € au bénéfice de trois entreprises sur les crédits Région du MACS du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Vallée du Loir dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée (Sarthe - 72), figurant en 3.1.2 - annexe 3.

Divers :

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville :

**APPROUVE**

l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Nazaire tel que figurant en 5.1 - annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Nazaire en tant que partenaire.

**APPROUVE**

l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Laval tel que figurant en 5.1 - annexe 2.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Laval en tant que partenaire.

Dans le cadre de la politique de la ville :

**APPROUVE**

la charte locale d'insertion du nouveau programme de rénovation urbaine sur Angers telle que figurant en 5.3 - annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite charte locale d'insertion du nouveau programme de rénovation urbaine sur Angers en tant que partenaire associé.

Dans le cadre des avis de la Région en tant que personne publique associée :

**ÉMET**

un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération du Pays Yon et Vie (Vendée - 85), sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis figurant en 5.4 - annexe 1.

**ÉMET**

un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de

l'Agglomération de Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis figurant en 5.4 - annexe 2.

Dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST - Vendée - 85) - Aménagement des zones de solidarité :

APPROUVE

la prorogation de l'arrêté n° 2015\_08703 attribuant une subvention d'un montant de 3 199 200 € à la Commune de la Faute sur Mer pour la phase 2 de l'aménagement des zones de solidarité jusqu'au 2 octobre 2020.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs